

Jeudi 23 avril à 18 h au Syndicat à Beychac

Par Monsieur Pascal TROUILLOT, expert-comptable Cabinet TROUILLOT à la Réole.

PREMIERE PARTIE — Panorama des structures juridiques

I – Les formes de sociétés adaptées à l'activité viticole

1. Exercer l'activité viticole :
 - Présentation des principales structures juridiques : SCEA, EARL, GAEC, SAS / SARL, Entreprise individuelle
 - Analyse synthétique des avantages et limites de chaque forme

2. Gérer le patrimoine immobilier :
 - Panorama des solutions pour détenir terres, vignes et bâtiments hors actif professionnel : GFA, SCI, Indivision, Revenus fonciers

3. Mutualiser matériel et personnel :
 - CUMA : mutualisation de matériel
 - Groupement d'employeurs : recrutement partagé de personnel

DEUXIEME PARTIE — Réflexions et exemples d'organisation

II – Modèles d'organisation et impacts associés

1. Exemples d'organisation courants :
 - Séparation patrimoine / exploitation
 - Inscription ou non des terres et bâtiments à l'actif professionnel
 - Transformation d'une structure vers une autre (ex. : SCEA → EARL, EI → société)

2. Présentation de deux cas pratiques :
 - Organisation dissociant patrimoine (terres/vignes) et exploitation
 - Organisation plus complète : production, commercialisation, patrimoine, avec apport éventuel d'une holding

3. Analyse des conséquences selon plusieurs axes :
 - Fiscalité (résultat, revenus, plus-values)
 - Social / MSA
 - Retraite

- Financement
- Travail en famille (couple/enfants)
- Transmission et cession

CONCLUSION : Importance d'une réévaluation régulière de l'organisation juridique au regard :

- De l'évolution économique,
- Du chiffre d'affaires,
- Des risques,
- Et des opportunités d'optimisation.

La conférence se terminera par une séance de questions/réponses.

Merci de confirmer votre participation par email : contact@planete-bordeaux.fr